

 DIRECTION TECHNIQUE	Destinataires : Agences et annonceurs
Réf : PROCEDURE ADSALES #20181003-01	Date : 01/01/2027
STANDARD LIVRAISON ELEMENTS DE PUBLICITE & PARRAINAGE	

Livraison

Les Eléments de Publicité doivent être livrés sous forme dématérialisée dans le respect des recommandations techniques de la FICAM **CST-RT-040-TV-2016** et de l'**EBU R-95-2016** au format HD et dotés d'un son stéréophonique.

La livraison des Eléments de Publicité doit obligatoirement être opérée par l'intermédiaire des sociétés **EXTREM REACH XR** et **CAPE.io**. A ce titre, les prérequis techniques de ces sociétés doivent être respectés.

EXTREME REACH XR (ex ADSTREAM)

112 Rue de Richelieu
75002 Paris
support@extremereach.com
+33 1 80 03 12 40
<https://www.xr.global/>

CAPE.io (ex PEACH)

18, Boulevard Malesherbes
75008 Paris
support.fr@cape.io
+33 1 89 97 20 0
<https://cape.io/fr/>

NOMALAB

9 rue Carves
92120 Montrouge
contact@nomalab.com
+33 9 71 08 18 92
<https://ad.nomalab.com/>

Les éléments de Publicité doivent être livrés au plus tard 5 jours ouvrés avant leur diffusion.

Depuis le 1er janvier 2020, toutes les instructions de diffusion des messages publicitaires doivent être déposés sur **MYDIFF.TV** (www.mydiff.tv), la plateforme dédiée au service pour les régies souscriptrices au SNPTV. Elles doivent comporter les éléments suivants :

- L'avis ARPP Favorable du ou des spots
- La date de livraison des éléments de publicité sous forme dématérialisés,
- La date de début et de fin de diffusion
- Les films publicitaires à diffuser (ID créa)
- Le plan de roulement,

Tout autre moyen de transmission des instructions de diffusion ne pourra plus être pris en compte par beIN REGIE.

Les instructions de roulement doivent être envoyées à l'adresse suivante :

fr-diff-beinregie@bein.com

Les éléments de Publicité doivent être nommés selon leur **ID Créa** respectif et accompagnés de leur **fiche technique dématérialisée**.

ATTENTION (ARPP) : Nous vous invitons à prendre connaissance des règles de l'ARPP avant de déposer votre création sur leur plateforme. Certaines règles spécifiques s'appliquent à la publicité TV (ex. : textes ou dialogues en langue étrangère à traduire en français, mentions légales lisibles, interdiction de faire apparaître de l'alcool).

Pour plus d'informations : <https://www.arpp.org/nous-consulter/regles/regles-de-deontologie/>

Signal vidéo

Le signal vidéo doit être au format **HD 4:2:2 1080/50i ratio16/9**.

La zone de protection 16/9 (concernant l'insertion d'éléments graphiques tels que logo, packshots, ou toutes informations écrites) doit respecter la recommandation **EBU R-95-2016**.

Le signal vidéo doit respecter en tout point la recommandation technique de la FICAM **CST- RT-040-TV-2016**.

Les niveaux suivants doivent être respectés :

Niveau électrique	700 Mv
Niveau haut	721 mV (+3%)
Niveau bas	-7 mV (-1%)
Tolérance spatiale	1%

Signal audio

Le signal audio sera livré en format stéréophonique positionnée sur la piste AES 1.

Les niveaux d'énergie (Loudness) seront strictement calibrés afin de respecter la réglementation EBU R128 et d'être d'une valeur de -23 LUFS avec une tolérance de ± 1 LU.

- Format : PCM
- Fréquence d'échantillonnage : 48 kHz.
- Quantification linéaire minimale: 16 bits.
- Allocation des pistes Gauche/Droite selon la recommandation AES3-1992 (r1997).
- Référence : -18 dBFS

Allocation des pistes audio

		Version	Piste
AES n°1	Track 1	VF	Gauche
AES n°1	Track 2	VF	Droite
AES n°2	Track 3	n/a	n/a
AES n°2	Track 4	n/a	n/a
AES n°3	Track 5	n/a	n/a
AES n°3	Track 6	n/a	n/a
AES n°4	Track 7	n/a	n/a
AES n°4	Track 8	n/a	n/a

Le signal audio doit respecter en tout point la recommandation technique de la FICAM **CST- RT-040-TV-2016**.

Timecode

Les times code LTC et VITC doivent être continus et synchrones.

Les signaux TC doivent respecter en tout point la recommandation technique de la FICAM

CST-RT-040-TV-2016

Sous-titrage pour Sourds et Malentendants

En cas de livraison de sous-titrage pour Sourds et Malentendants, le fichier doit être à la norme **N19-202 de l'UER** et respecter la charte pour le sous-titrage à destination des personnes Sourdes et Malentendantes signée par les diffuseurs et producteurs de sous-titrage le 12 décembre 2011 sous l'initiative du CSA.

Fiche technique dématérialisée

Chaque élément de publicité sera livré avec une fiche technique dématérialisée au format électronique XML. Un exemple est donné ci-dessous:

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
<clip>
  <platform>Platform</platform>
  <chainesgroup ID="1000" name="beIN SPORTS" EditorialID="">
    <channel>beIN SPORTS ou ES1</channel>
  </chainesgroup>
  <annonceur>Annonce</annonceur>
  <agence>Agence</agence>
  <produit>TEST</produit>
  <FileList>
    <File name="file_151126_TEST_HD.mxf" path="\File_151126_TEST_HD.mxf" />
  </FileList>
  <FILE_ID>File_TEST_HD</FILE_ID>
  <format_reel>00:00:30:00</format_reel>
  <TCIN>00:00:00:00</TCIN>
  <TCOUT>00:00:30:00</TCOUT>
  <titre>TEST HD 151126</titre>
  <ARPP />
  <PUB_ID>FR_AAAA_BBBB_CCCC_0001_030_F</PUB_ID>
  <aspect_ratio>16/9</aspect_ratio>
  <definition>HD</definition>
  <audio>stereo</audio>
  <sous_titres>N</sous_titres>
  <type_sous_titres />
  <!--optionel
  <FILE_LOCATION>http://www.example.site.com:8080/INTL/D1003594286.wmv</FILE_LOCATION>
  -->
</clip>
```